

Dissertation: L'égalité dans le droit révolutionnaire


Par **jenny54**, le **02/11/2010** à **19:02**

Bonsoir,

J'ai une dissertation à faire sur l'égalité dans le droit révolutionnaire sur la période (1789-1799).

Ma problématique est dans quelle mesure la révolution française a-t-elle amorcé l'égalité dans le droit?

Je pensais faire une partie sur l'égalité politique et juridique et expliquer les évolutions par rapport aux droits sous l'ancien régime puis dans une seconde partie parler des inégalités qui ont perduré comme les inégalités entre les femmes et les hommes, les droits inégaux vis à vis des esclaves et des peuples colonisés mais je me demande si c'est une bonne idée de faire toute une partie sur cela, ce ne serait pas mieux d'en faire une sous partie. Puis, tout avis sur le plan et la problématique est le bien venu.

Vous remerciant par avance, bonne journée/ soirée  image not found or type unknown

Par **shaane12**, le **04/11/2010** à **23:11**

Petite remarque au passage : l'esclavage a été aboli en 1789, dans cet esprit d'égalité. Qu'il ait été effectif ou pas dans les colonies, c'est un autre débat... Toujours il a été ré-instauré parce que très favorable économiquement.

Autre chose : Il ne faut pas que tu fasses une liste exhaustive comparative.

Renseigne toi sur les concepts révolutionnaires de l'égalité, ainsi que ceux des philosophes des lumières. Cela pourra te donner des pistes...

Par **Camille**, le **05/11/2010** à **13:01**

Bonjour,

Autre petit détail au passage...

[quote="jenny54":3vtx2j6d]

Ma problématique est dans quelle mesure la révolution française a-t-elle amorcé l'égalité dans le droit?

[/quote:3vtx2j6d]

... français.

Parce que d'autres pays n'ont pas attendu la Révolution française, voire une révolution chez eux pour "amorcer l'égalité dans leurs droits respectifs"...

Et pour qu'il y ait "amorce", encore faut-il qu'elle parte d'une situation précédente illégalitaire dans le droit français, situation qu'il faut donc rappeler.

Par **jenny54**, le **05/11/2010** à **18:53**

Bonjour,

Merci pour vos conseils, suite à ceux-ci j'ai décidé de retenir la problématique suivante: "Dans quelles mesures l'égalité dans le droit français a-t-il été amorcé par la révolution française?"

Mon plan serait:

I- La situation juridique à la veille de la révolution française

A- Des droits inégalitaires entre les sujets

B- La révolution française résultat de l'influence philosophique des Lumières

II- L'affirmation de l'égalité dans le droit français

A- La proclamation de droits égaux d'un point de vu social

B- Des droits égalitaires affirmés au niveau politique

Dans mon I)A) je pensais parler de la situation avant la révolution avec le système arbitraire, l'inégalité avec les trois ordres et les privilèges..., puis dans mon I)B) je voulais développer l'influence de la philosophie des lumières avec Voltaire (Candide) et Montesquieu (De l'esprit des Lois) qui dénoncent l'esclavage, Jean Jacques Rousseau et son contrat social qui vise à l'égalité des droits pour tous puis parler des droits naturels qu'ils voulaient voir proclamés.

Ensuite, mon II)A) portera sur les égalités proclamées au niveau social autrement dit l'abolition des privilèges, la proclamation des droits naturels...

Puis mon II) B) portera sur les égalités du point de vu "politique" avec la suppression du droit d'ainesse et de masculinité dans les successions, la fin de l'arbitraire puis préciser en quelques lignes que toutes les égalités n'ont pas encore été abouties avec la différence homme/ femme et l'autorité patrimoniale sur les enfants et la différence entre enfants légitimes, naturels et adultérins.

Après j'ai un peu de mal à savoir ce que cela vaut donc merci par avance de me diriger afin que je parvienne à mieux cerner le sujet si je m'en éloigne d'avantage.

Par **jenny54**, le **07/11/2010** à **11:08**

Bonjour,

Après réflexion j'ai trouvé une autre problématique ainsi qu'un plan quelque peu différent: Dans quelles mesures l'égalité s'est elle inscrite dans le droit révolutionnaire?

I- La Révolution Française, premier pas vers l'égalité dans le droit français

A- Une influence considérable: la Philosophie des Lumières

B- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyens
II- Le prolongement de l'affirmation de l'égalité
A- L'impulsion des lois et des décrets
B- La persistance de certaines inégalités

Par **erwan34**, le **08/11/2010** à **14:40**

[quote="shaane12":111pivxd]Petite remarque au passage : l'esclavage a été aboli en 1789, dans cet esprit d'égalité. Qu'il ait été effectif ou pas dans les colonies, c'est un autre débat... Toujours il a été ré-instauré parce que très favorable économiquement.
[/quote:111pivxd]

Exact! il a été ré-aboli en 1848 par l'intermédiaire de Victor Schoelcher, ministre des colonies si je me rappelle bien.

Mis à part ça ton plan m'a l'air plutôt bien!
Mais étant moi aussi en L1 je suis plutôt mal placé pour pouvoir me prononcer.
Mais moi je suis pour! J aime!

Par **pizinette**, le **18/01/2013** à **09:12**

Bonjour,

Au sujet de votre problématique je me permets de la reformuler différemment dans un sens que je trouve plus exact que votre proposition :

"Dans quelles mesures l'égalité dans le droit français a-t-il été amorcé par la révolution française?"

Je dirai plutôt : Dans quelle mesure l'égalité a-t-elle été consacrée dans le droit français par la révolution française afin de devenir l'un des grands principes de la future république française?

Je vais justifier l'idée :

Les révolutionnaires étaient emplis par deux grandes conceptions qu'ils ont consacrés et introduit dans le droit qu'ils ont créé. L'égalité n'a donc pas seulement été introduite mais a été également érigée en grand principe fondateur de la France en tant que nouvelle démocratie. Devise de la France : Liberté, égalité, fraternité.

J'espère que vous aiderez à perfectionner votre devoir.